

Service référent : direction de l'Aménagement,  
de l'urbanisme et des services techniques

Hôtel de Ville, 122 rue Houdan, 92331 Sceaux cedex

Tél. : 01 41 13 33 00 - Fax : 01 41 13 33 99

[www.sceaux.fr](http://www.sceaux.fr) / rubrique Ma mairie en ligne / Formulaire utiles / Demande de carte de stationnement résidant

## Demande de carte de stationnement résidant

### Rappel des dispositions réglementaires

La carte permet aux résidants d'un domicile situé en zone verte, en zone orange ou dans une rue piétonne de bénéficier d'un stationnement à tarif préférentiel. Une seule carte est délivrée par véhicule.

Tarif de la carte : la carte est gratuite et permet de stationner pendant 24h pour 1€, exclusivement en zone verte, sur présentation de la carte résidant à l'horodateur.

Durée de validité de la carte : 1 an à compter de la date de souscription.

La carte est strictement nominative. Le titulaire de la carte s'engage à l'utiliser de façon à ne faire stationner qu'un véhicule aux emplacements non réservés, à avertir la Ville en cas de perte, vol ou détérioration et à restituer la carte en cas de déménagement. Tout remplacement de la carte sera facturé 25€. Ce tarif peut être amené à évoluer sur décision du conseil municipal.

### I. Identité du demandeur

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

Véhicule : ..... Type : ..... Immatriculation : .....

### 2. Pièces justificatives à joindre :

- carte grise       dernier avis d'imposition de la taxe d'habitation

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'attribution et d'utilisation de la carte de stationnement résidant et m'engage à les respecter.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature

### Partie réservée à l'administration

N° de carte :

Carte remise le :

Carte annulée le :

Visa de la régie des parkings et/ou de la Ville :

- favorable       défavorable